

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	Colette PIGNIER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Fabien **DIDIER**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service des Ressources Humaines

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 09.11.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 15 novembre 2023 a été transmis le 09 novembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
075267303426720231115-DEL1509-DE
Date de réception en préfecture : 15/11/2023

FINANCES

Décision modificative N° 2 du budget annexe du Service d'aide et d'Accompagnement à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2023 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique notamment que l'augmentation de l'activité par rapport au budget prévisionnel entraîne une augmentation des dépenses de personnel, 2 ETP supplémentaires estimés et mesures de revalorisation salariales courant 2023 (+150 000 €) ainsi que des indemnités kilométriques versées aux aides à domicile (+10 000 €).

Ces dépenses supplémentaires seront financées par :

- Une augmentation des produits de la facturation des heures aux usagers (+9 000 €)
- Une augmentation des recettes liées aux remboursements d'indemnités journalières d'agents absents (+10 000 €)
- Une subvention de la conférence des financeurs au titre d'une action sur « L'aide au répit des aidants » (+3 500 €)
- Une compensation par la subvention d'équilibre du CIAS (+137 500 €)

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
6251 – Voyages et déplacements	+10 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 011	+ 10 000.00 €
64111 – Rémunération principale	+150 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 012	+150 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+160 000.00 €
RECETTES	
73412 – SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile)	+9 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 017	+9 000.00 €
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	+10 000.00 €
7488 – Autres	+141 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 018	+151 000.00 €
TOTAL RECETTES	+160 000.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Acte à classer

DELIB94

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-16T10-23-54.00 (MI248886607)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231115-DELIB94-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.2 du budget annexe du Service
d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS Grand
Lac
Date de décision : 15/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 94 DELIB FIN DM n.2 SAAD.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

PAGE DE GARDE 1.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/11/23 à 10:23

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 16/11/23 à 10:23

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 16/11/23 à 10:29